



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance lundi 14 décembre 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, ARMIEL, BONNARD, LE ROY, VAN VOOREN, VOGT et Mmes NUYTENS, DELAPORTE, KRAL, MEYER, STRAZEL, WALBRECQ

Absent excusé : M. NOÉ

Procuration :

Secrétaire de séance : M. BONNARD

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique mais selon les prescriptions de la Préfecture et afin de respecter les mesures sanitaires de distanciation physique, le public est limité à quatre personnes.

2- Approbation du dernier compte-rendu

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents et représentés à le signer.

3- Marché de travaux appartements rue Verte, attribution des lots suite à une entreprise attributaire déficiente (délibération 2020-055)

Considérant la délibération 2020-045 du 12 octobre 2020 portant sur l'attribution du marché aux entreprises concernant les travaux de rénovation des appartements sis 67 rue Verte,

Considérant que l'entreprise Tridon attributaire du lot N°2 a déposé le bilan,

M. le Maire a informé les membres du conseil municipal lors de la précédente réunion que l'entreprise Tridon a déposé le bilan et ne pourrait réaliser les travaux selon le marché. De ce fait, le lot N° 2 est attribué à l'entreprise située en deuxième position, c'est-à-dire l'entreprise Belvallette.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider et de retenir les entreprises suivantes avec les options

Lot/logement	Nom de l'entreprise	Montant H. T	option
1/ logement droite	Entreprise Chamereau	14 723.00 €	5 116.00 €
1/ logement gauche	Entreprise Chamereau	17 383.00 €	5 968.00 €
2/ logement droite	Sarl Belvallette	14 800.00 €	
2/ logement gauche	Sarl Belvallette	18 500.00 €	
3/ logement droite	Fagard Rémi	4 855.72 €	305.00 €
3/ logement gauche	Fagard Rémi	5 547.33 €	805.00 €
4/ logement droite	Ets Bled	9 006.05 €	
4/ logement gauche	Ets Bled	9 194.42 €	
5/ logement droite	Sprid	7 184.24 €	
5/ logement gauche	Sprid	6 715.76 €	
6/ logement droite	Sarl Labbe	3 261.60 €	
6/ logement gauche	Sarl Labbe	539.60 €	

- De retenir l'option de l'entreprise BLED pour l'achat et l'installation d'une chaudière à pompe à chaleur pour un montant de 20 747.92 € H.T,
- De retenir l'option de la Sarl Labbe pour le déplacement d'un portail pour un montant de 680 € H.T,
- Autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4- Agrandissement de la boulangerie-demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France (délibération 2020-056)

Le projet de l'agrandissement de la boulangerie a été présenté lors de la dernière commission de travaux.

Afin de réaliser ce projet, nous voudrions solliciter la Région pour obtenir une subvention dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.

La subvention pourrait être de 30 % du H.T soit la somme de 20 470.00 €.







M. le Maire présente le plan de financement suivant :

- Subvention de la Région	20 470.00 €
- Emprunt	47 300.00 €
- Fonds propres	14 105.19 €
- TOTAL des travaux TTC	81 875.19 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention à la Région des Hauts de France dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération,

Informations de M. le Maire

-  Point sur les travaux de l'épicerie : La porte a été changée et l'ouverture attendue au 5 janvier 2021,
-  Point sur les travaux de rénovation des appartements de la rue Verte : Les travaux vont débuter le 4 janvier 2021, les réunions de chantier auront lieu le lundi matin de chaque semaine,
-  Point sur la grange de la rue Sauvage : J'ai eu un RDV avec les propriétaires pour leur demander de terminer les mesures prescrites par l'arrêté de péril imminent. M. Le Roy demande combien ils vendent la parcelle, ne pourrait-on l'acquérir pour en faire un parking ? M. Lefebvre pense que cela ne résoudra pas les problèmes de stationnement de l'autre bout de la rue. M. le maire répond que l'achat du terrain, plus le démontage et les travaux pour faire un parking auraient un coût élevé. A réfléchir.
-  Point travaux sur les trottoirs de la rue Pennellier : Prochain RDV avec les différents acteurs du projet et également avec la DDT pour exposer nos idées le 11/01/2021,
-  Informe les élus des décisions prises à la CCPP lors de la dernière réunion communautaire,
-  La DGFIP a transmis un mail précisant la possibilité de réduire la taxe foncière pour deux années aux nouvelles propriétés bâties, M. le Maire demande à l'assemblée d'y réfléchir et pense que cela pourrait être bénéfique pour la vente des terrains aux lotissements,

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée :

M. LESUEUR : Informe qu'il y a eu des cas Covid en novembre. Une réorganisation a été faite. Précise que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni pour sa constitution le 2 décembre.

Mme NUYTENS : Remercie les élus et les membres de la commission CCAS pour leur aide samedi dernier lors la distribution des colis aux aînés. Aurait voulu organiser une promenade avec un âne ou poney et le père Noël le 24 décembre avec distribution éventuelle de bonbons ? M. Le Roy pense que c'est trop juste pour la préparation, M. Lefebvre dit qu'il n'est pas judicieux de faire un rassemblement vu le contexte sanitaire. Il est convenu d'en reparler l'année prochaine.

Elle fait part de demandes qu'elle a eu, à savoir : La commune pourrait-elle envisager la construction d'un EHPAD ? Un administré de la rue de la Sucrierie demande un panneau de rue, M. le Maire répond qu'il s'agit d'une rue privée.

M. LE ROY : Réitère sa demande de contacter l'ADTO afin qu'il fasse une étude pour résoudre le problème d'inondation rue de la Gayolle. M. le Maire répond qu'un premier devis a été demandé à une entreprise.

Mme WALBRECQ : Fait part de demandes : installation de miroir rue du Tour de Ville, dans la rue de Vieuville inondation de sous-sol, M. le Maire répond qu'il va faire curer le fossé. Pourrait -on revoir le sens interdit de la rue Neuve et remettre en double sens ? Traçage d'un passage piéton.

M. ARMIEL : Signale la formation de trou sous le panneau du lotissement à l'entrée de la rue de la Clef des Champs.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

M. le Maire souhaite aux élus de passer de bonnes fêtes de fin d'année, le prochain conseil pourrait avoir lieu la première quinzaine de janvier et lève la séance à 20 heures 14

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté deux délibérations.

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Edith NUYTENS	
Morgan ARMIEL		Fabrice BONNARD	
Lydia DELAPORTE			
Annyck KRAL		Patrick LE ROY	
Delphine MEYER		Bertrand NOÉ	
Alexandra STRAZEL		Xavier VAN VOOREN	
Nicolas VOGT		Janina WALBRECQ	